



COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRWILLER
Séance 26 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

	Présents	Excusés	Donne procuration à
Adjoints			
André SCHMIDT	X		
Thomas KRUST		X	Fabian JORDAN
Anne SCHAUMBERG	X		
Graziella BREISS	X		

	Présents	Excusés	Donne procuration à
Conseillers municipaux			
Benoît HERR	X		
Véronique MUNDEL	X		
André CENTLIVRE	X		
Justine PROBST		X	Graziella BREISS
Laurent ALTMAYER	X		
Anne-Hélène FRICKER	X		
Jérémy CARRE	X		
Brigitte HERR		X	Benoît HERR
Matthieu STOCKER	X		
Séverine MULLER		X	Laurent ALTMAYER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h30.

Ordre du jour

1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2024
3	Travaux en cours
4	FINANCES - Approbation du CFU 2023
5	FINANCES - Affectation du résultat 2023
6	FINANCES - Examen et vote du Budget Primitif 2024
7	FINANCES – Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits
8	FISCALITE - Vote des taux d'imposition 2024
9	FINANCES - Approbation du programme d'investissement
10	FINANCES - Attribution des subventions
11	PERSONNEL COMMUNAL – Agents non titulaires besoins saisonniers
12	TRAVAUX : Travaux d'extension du site scolaire et périscolaire – Avenants
13	INTERCOMMUNALITE – substitution de la commune par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et de ses modalités de reversement (TICFE)
14	INTERCOMMUNALITE – adhésion au service commun de secrétariat de mairie itinérant de m2A
15	FORET COMMUNALE – programme 2024
16	DIVERS

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales et en vertu du droit local, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier le secrétariat de la séance à Aurore DONZELOT.

Point n° 2 : Approbation du PV du conseil municipal du 26 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 a été transmis à chaque conseiller municipal. Ne faisant l'objet d'aucune observation, il est **approuvé à l'unanimité** et signé.

Point n° 3 : TRAVAUX EN COURS

Rapporteur André SCHMIDT

EAU POTABLE :

En coordination avec la Régie m2a

Contrôle journalier, analyse télégestion, visites régulières station de pompage, réservoir, surveillance générale ; réparation chloration, changement de la canne d'injection.

Relevés des compteurs, saisies, établissement des factures, comptabilité, distribution des factures au mois de janvier 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service AEP M2a commence à prendre le relais pour l'entretien et le fonctionnement de la distribution d'eau potable.

Pour le moment, nous accompagnons les agents de la M2a pour les travaux d'entretien courant.

Par exemple : le changement de la canne d'injection ou le nettoyage du réservoir qui se fera au mai d'avril-mai sont réalisés par M2a.

Cependant, nous sommes encore intervenus pour la réparation de la fuite au lieudit Irrengang (conduite principale du village), ainsi que pour le renouvellement des branchements au 17 et 18, rue de Cernay, ainsi qu'au 6, rue Victor Baur ; pour la pose de compteurs de nouvelles constructions ; pour des interventions sur branchements existants (10, rue des Alouettes), pour la fuite hydrant rue de Bertschwiller et pour la réparation rue de la mine (dans le regard desservant les box du N° 5).

ASSAINISSEMENT :

Visite journalière : surveillance du bon fonctionnement et l'entretien normal selon convention avec le SIVOM, travaux quotidiens et hebdomadaires.

ECOLE :

Ratissage cour d'école et abords (tous les matins)

Passage câble Ethernet dans les faux-plafonds pour branchement imprimante

Changement de robinets Maternelle

Contrôle et changement des luminaires H.S. dans les salles de classes (remplacés par des LEDS)

Contrôle de tous les bouchons de pieds de chaises et de tables de toute l'école (en cours)

Mise en place d'étagères dans la salle de classe de la directrice ;

Plusieurs interventions pour un débouchage des W.C. du primaire ; débouchage de siphon évier Kitchenette.

Mise en place d'un tableau (Fabienne)

Plantation de l'érable dans la cour d'école

PERISCOLAIRE :

Mise en place d'une sonnette dans le SAS du périscolaire

Visite régulière de la sous-station chauffage

EGLISE :

Conduite d'évacuation de la sacristie bouchée- mise en place d'une conduite provisoire partant de la cave-chaufferie

NOEL et VŒUX 2023-2024 :

Mise en place des 2 sapins de Noël, décorations ;

Préparation et rangement de la salle de sport pour la fête des aînés et des vœux du Maire

SALLE DE SPORT :

Entretien courant

Réparation des fermes portes des deux portes d'entrées (entrée principale)

CHAUFFERIE :

Contrôle et entretien normal de la chaufferie biomasse

Plusieurs Interventions sur chaudière bois par suite de pannes

Nettoyage complet de la chaudière bois

Plusieurs interventions à la sous-station de l'école pour des problèmes d'automatisme et de programmation du chauffage.

VOIRIE :

2 sorties pour déneigement et salage.

Déneigement manuel de l'ensemble des bâtiments publics le 10 janvier ; salage le 16 janvier

Contrôles réguliers et remplissage des canisacs

Nettoyage des traverses et rigoles des chemins ;

Rebouchage des trous sur la chaussée dans la rue des merles-

Apport de gravier sur le chemin de la Step

Mise à disposition des barrières pour les différentes manifestations (lutins, Noël, carnaval, etc...)

Dépose de l'ensemble des panneaux fixés aux poteaux France Télécom (zone 30 et radars pédagogiques dont un est H.S.)

VEHICULES :

Contrôle technique véhicule Mulhouse (Kangoo)

Nettoyage des véhicules et du nouveau véhicule citoyen (Opel)

Entretien tracteur

ESPACES VERTS :

Taille des tilleuls au cimetière.

Fermeture des trous (effondrements) au droit des tombes au cimetière.

Purge des bacs verts au cimetière.

Ramassage des branches et autres végétaux dans les différents espaces verts.

Entretien lavoir, aire de jeux.

Ramassage des branchages, + désherbage du parvis de l'église côté Zen

FORET :

Plantation de jeunes plants (tilleuls-merisiers-chênes sessiles et chênes rouges en parcelle 13 le long du sentier accédant à l'espace loisirs de l'Oberwald.

Travaux en forêt avec André : Surtout au Niederwald, les chablis et les frênes malades sont valorisés en bois de chauffage, en bûches ou en BIL, pour les Berrwillerois.

Abattage des arbres dangereux le long de la route de Staffelfelden avec le concours de la CEA pour la sécurité

DIVERS :

Réparation et tri de tous les panneaux de signalisation

Distribution courrier- courses diverses (Brico- casto-vhm-etc...)

Réparation boîte à livres rue d'Or

Réparation du banc au cadran solaire au Jungholtzweg (vignoble)

Participation aux mises en place et enlèvement des décors de Noël, printemps, pâques, J.O... (Fabrice).

Relevé des températures des bâtiments communaux et vérif du bon fonctionnement de la chaufferie – tous les jours depuis les vacances de la Toussaint (Fabrice)

Ramassage des dépôts sauvages (Niederwald et calvaire C.D.5)

Voyage déchetterie

Travaux à l'ancienne forge avec André

Point n° 4 : FINANCES - Approbation du CFU 2023

La candidature de la commune de Berrwiller à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) a été retenue pour la troisième vague d'expérimentation portant sur les comptes de l'exercice 2023.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1^{ère} fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion qui se présente comme suit :

Section	Mandat émis (en €)	Titre émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	1 524 520,59	1 731 032,75	206 512,16
Fonctionnement	901 650,30	998 208,01	96 557,71
Investissement	622 870,29	732 824,74	109 954,45

Compte tenu des résultats antérieurs reportés de + 452 981,69€, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 659 493,85 €.

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	206 512,16	452 981,69	659 493,85	0,00	659 493,85
Fonctionnement	96 557,71	401 801,82	498 359,53	0,00	498 359,53
Investissement	109 954,45	51 179,87	161 134,32	0,00	161 134,32

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle.

La Présidence est alors assurée par Mme Graziella BREISS, adjointe aux finances, qui soumet au vote le compte administratif de l'exercice 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023 du budget principal présenté ci-dessus ;

Point n°5 : BUDGET - Affectation du résultat 2023

Il est rappelé que l'excédent de fonctionnement constaté doit servir en priorité à combler le déficit issu du résultat de la section de d'investissement rectifié des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Après couverture de ce déficit, le solde peut soit être reporté en section de fonctionnement de l'exercice suivant, soit être affecté en tout ou partie à la section d'investissement sans possibilité de retour en section de fonctionnement.

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement	96 557,71 €
- un excédent reporté de N-1 (002)	401 801,82 €
soit un résultat de fonctionnement cumulé de	498 359,53 €

- un excédent de la section d'investissement de	109 954,45 €
- un excédent reporté de N-1 (001)	51 179,87 €
- soit un résultat d'investissement cumulé de N (001)	161 134,32 €
- des restes à réaliser en dépenses de	0,00 €
- des restes à réaliser en recettes de	0,00 €
soit un résultat d'investissement cumulé de	161 134,32 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AFFECTE** le résultat de fonctionnement comme suit :

• Solde reporté en section de fonctionnement (R002)	=	498 359,53 €
• Solde reporté en section d'investissement (R001)	=	161 134,32 €

Point n°6 : BUDGET - Examen et vote du budget primitif 2024

Les projets du budget primitif soumis ont fait l'objet d'une approche et d'un débat en réunion le 18 mars 2024. Ce budget intègre les excédents antérieurs et les reports.

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Libellé	BP 2024 (en €)
011	Charges à caractère général	315 125,00
012	Charges de personnel et frais associés	458 400,00
014	Atténuation de produits	1 650,00
65	Autres charges de gestion courante	113 025,00
66	Charges financières	27 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	16 300,00
023	Virement à la section d'investissement	581 500,00
TOTAL		1 513 500,00

Recettes de fonctionnement :

Chap.	Libellé	BP 2024 (en €)
70	Produits des services et ventes diverses	54 400,00
73	Impôts et taxes	566 700,00
74	Dotations et participations	226 840,47
75	Autres produits de gestion cour.	112 000,00
013	Atténuation de charges	55 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	498 359,53
TOTAL		1 513 500,00

Dépenses d'investissement :

Chap.	Libellé	BP 2024 (en €)
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 138 300,00
16	Emprunts et dettes assimilés	82 500,00
TOTAL		7 235 800,00

Recettes d'investissement :

Chap.	Libellé	BP 2024 (en €)
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 950,68
13	Subventions d'équipement	4 516 241,00
16	Emprunts et dettes ass.	1 870 374,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 600,00
001	Excédent d'investissement reporté	161 134,32
021	Virement de la section de fonctionnement	566 500,00
TOTAL		7 235 800,00

Après avoir commenté et discuté les propositions du budget primitif 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à 1 513 500 €,
- en section d'investissement à 7 235 800 €.

Le budget total s'élève à 8 749 300 €.

Point n° 7 : FINANCES – Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Point n° 8 : FISCALITE - Vote des taux d'imposition pour 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Dans ce contexte et tout en conservant un objectif de maîtrise des dépenses, il est proposé une variation proportionnelle des taux d'imposition pour 2024. Dans cette hypothèse, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 3 % et fixer les taux comme suit :

Taxe	Taux 2023	Taux 2024
TFB	26,09 %	26,87 %
TFNB	54,06 %	55,68 %
TH	10,92 %	11,25%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,87 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,68 %
 - taxe d'habitation : 11,25 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Point n°9 : FINANCES - Approbation du programme d'investissement

Il est proposé aux conseillers

- **D'APPROUVER** le programme d'investissements suivant :

Tiers-Lieu (études, MOE, travaux, acquisition)	6 192 300 €
Visio salle du Conseil municipal	3 953 €
Remplacement des fenêtres de la mairie	18 696 €
Panneaux photovoltaïques stade	141 720 €
Eclairage LED stade	73 133 €
Chalet terrain Fury	23 657 €
Acquisition de 9 tablettes (formation séniors)	5 652 €
Sécurisation rue Principale	36 600 €
Voiries	300 000 €
Enfouissement	100 000 €
Extension école/périscolaire (travaux et études)	229 025 €

Point n° 10 : FINANCES - Attribution de subventions

En vue d'encourager et de soutenir le tissu associatif local, il est proposé aux conseillers d'attribuer les subventions suivantes :

Articles	Nom de l'organisme	Montant
657361	Caisse des écoles - Association sportive & culturelle Ecole des 3 collines - USEP	1 176 €
65748	Amicale des Sapeurs-Pompiers	155 €
	Anciens Juniors de Berrwiller	155 €
	ASBH	2 952 €
	Association Culture et loisirs	805 €
	Association gymnastique volontaire	155 €
	USEP	200 €
	BCBS	2 796 €
	Chorale Ste-Cécile	155 €
	Conseil des Jeunes de Berrwiller	155 €

	Centre musical	1 000 €
	Espace de vie sociale DORFHISLA	3 155 €
	Les Joyeux retraités de Berrwiller	155 €
	UNC	155 €
	MJC Bollwiller	6 995 €
	MJC Bollwiller – ALSH	8 000 €
	MJC section animation été	500 €
65738	ADHESION	10 €
	Amis du Hartmannswillerkopf	50 €
	Association musique culture	16 €
	Banque alimentaire du Haut-Rhin	100 €
	Espoir	50 €
	FSL	31 €
	Prévention routière	50 €
		28 971 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement aux associations locales et aux associations extérieures,

Point n° 11 : PERSONNEL COMMUNAL – Agents non titulaires besoins saisonniers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal à l'instar des années précédentes, d'embaucher des jeunes pour différents travaux à réaliser durant les congés scolaires d'été afin d'épauler le personnel communal et de donner à ces jeunes l'expérience d'un travail rémunéré.

Tous les ans un certain nombre de jeunes postulent spontanément à un emploi saisonnier au sein des services municipaux (participation à l'entretien des espaces verts, des bâtiments, des voiries, divers ...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE D'EMBAUCHER** pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2024, des jeunes (âge minimum 16 ans) ayant fait acte de candidature, à temps complet et à temps non complet pour une durée maximale d'un mois,
- **FIXE** leur rémunération selon les règles statutaires en vigueur.

Point n° 12 : TRAVAUX – Travaux d'extension du site scolaire et périscolaire – Avenants

M. le Maire informe le Conseil municipal sur l'état d'avancement des travaux d'extension du site scolaire et périscolaire.

Vu les explications et les modifications à prendre en compte dans le cadre de ces travaux, Considérant qu'il convient de conclure des avenants au marché nécessaire à l'avancement du chantier,

M. le Maire communique au Conseil municipal l'avenant selon le détail suivant :

- CMS : Lot 7 - serrurerie

Montant du marché HT :	64 100,00 €
Montant HT avenants 1 et 2 :	3 605,00 €
Montant du marché HT :	<u>67 705,00 €</u>
Montant HT avenant 3 :	15 280,00 €
Montant du marché HT et avenants :	82 985,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'avenant au marché d'extension du site scolaire et périscolaire d'un montant total de **15 280 €HT** selon le détail ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants.

Point n° 13 : INTERCOMMUNALITE – substitution de la commune par Territoire d'Énergie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et de ses modalités de reversement (TICFE)

Pendant de nombreuses années, Territoire d'Énergie Alsace a géré la perception, le contrôle et le reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) de 306 communes de moins de 2 000 habitants et 47 communes de plus de 2 000 habitants.

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme les modalités de gestion des taxes sur les consommations d'électricité. C'est désormais la Direction des Finances Publiques qui gère cette Taxe.

Pour acter ce nouveau dispositif, il est nécessaire en application de l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales que les communes délibèrent de façon concordante sur les modalités de répartition du produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE).

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-I des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

Point n° 14 : INTERCOMMUNALITE – adhésion au service commun de secrétariat de mairie itinérant de m2A

Dans le cadre de sa démarche de mutualisation avec les communes membres, Mulhouse Alsace Agglomération a, par délibération en date du 27 juin 2022, décidé de la création d'un service commun de secrétariat de mairie itinérant, conformément à l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce service mutualisé géré par Mulhouse Alsace Agglomération permettra le remplacement temporaire d'un(e) secrétaire (maladie, congés de maternité...), un renfort du secrétariat communal, en cas de besoin et, permettra d'assurer la continuité du service public en périodes de transition et de recrutement.

Le recours au service commun, par les communes membres, donne lieu au remboursement de la rémunération de l'agent et des frais annexes en fonction du nombre d'heures d'intervention dans chaque commune.

Ainsi, les communes qui adhèrent au service commun mais ne l'utilisent pas, n'ont aucun frais.

Afin de pouvoir faire appel au service commun de secrétariat de mairie itinérant, il est proposé d'adhérer à ce service commun dans les conditions déterminées par la convention régissant ledit service ci-après annexée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 27 juin 2022 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au service commun de secrétariat de mairie itinérant créé par Mulhouse Alsace Agglomération ;
- **APPROUVE** les termes de la convention régissant le service commun de secrétariat de mairie itinérant et ses annexes ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

Point n° 15 : FORET COMMUNALE – programme 2024

1) Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes :

M. André SCHMIDT expose au Conseil municipal les documents établis par l'ONF concernant l'état de prévision des coupes et des travaux d'exploitation au titre de l'année 2024.

Ainsi, le programme des travaux d'exploitation et l'état des prévision des coupes se présentent comme suit :

Etat des prévisions des coupes matière (volume) dans les parcelles 23-24-25 (canton du Niederwald) :		Dépenses d'exploitation : (Travaux réalisés à l'entreprise par contrat d'exploitation)	
Bois d'œuvre	173 m ³ de feuillus	Abattage, façonnage et débardage	12 800 € HT
Bois d'industrie (BIL)	225 m ³ de feuillus	Honoraires ONF	2 200 € HT
Volume non façonné	70 m ³ soit 100 stères	Autres dépenses	1 440 € HT
Recette brute prévisionnelle	26 900 € HT	Dépense des travaux d'exploitation prévisionnelle	16 440 € HT
Bilan net prévisionnel HT : 10 460 € HT			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'état de prévision des coupes et les travaux d'exploitation exposés ci-dessus pour l'exercice 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2) Programme des travaux patrimoniaux

M. André SCHMIDT expose au Conseil municipal les documents établis par l'ONF concernant les travaux patrimoniaux programmés au titre de l'année 2024.

Les travaux sylvicoles et divers prévus dans le programme prévisionnel de l'ONF sont les suivants :

Travaux	Prix
Ouverture des cloisonnements d'exploitation (report 2023)	4 010 € HT
Matérialisation des lots de bois de chauffage	600 € HT
Dépense des travaux patrimoniaux prévisionnelle	4 610 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de réaliser les travaux patrimoniaux suivants pour l'exercice 2024 :
 - Ouverture des cloisonnements d'exploitation (report 2023)
 - Matérialisation des lots de bois de chauffage
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Point n° 16.1 : Divers - Autorisation d'urbanisme déposées :

a) Permis de construire :

PC N° 06803224B0001 déposé le 16.01.2024
MULLER Claude 7, rue des Prés 68500 BERRWILLER
Construction d'un hangar de 80m² qui annule et remplace la construction d'un hangar de 125m²

PC N° 06803224B0002 déposé 16.01.2024
SCHNEIDER Mickaël et MERCIER Mélanie 15, rue de Bordeaux 68540 BOLLWILLER
Construction d'une M.I. rue des Prés de 141,5m²

PCN°06803224B0005 déposé le 29.01.2024
SEILNACHT Marie 14, rue de L'étang 68500 BERRWILLER
Construction d'un auvent-carport de 36m²

b) Déclaration préalable :

D.P.06803223B0039 déposé le 01.12.2023 -
HUCHT Simon 141c, rue principale 68500 BERRWILLER
Construction d'une piscine 23,5m² - accordée

D.P. 06803223B0040– déposé le 07.12.2023
TDF SAS LES LILAS 93260
Construction d'une antenne relais au lieudit Niederwald

D.P. 06803223B0041–déposé le 27.12.2024
HALSBERGHE Patrice 7, rue de Cernay 68700 BERRWILLER
Réhabilitation d'une M.I. ; 15, rue de Cernay
Annule et remplace la demande de permis N° 068 032 23 B 0011

DP 06803224B0001– déposé le 09.01.2024
SIFFERT William 28, rue Buhne
Installation de 39m² de panneaux photovoltaïques

DP 06803224B0002– déposé le 12.01.2024
GIRARDEY Ludovic 98b, rue principale
Installation de 46m² de panneaux photovoltaïques

DP 068 032 24B0003 déposé le 15.01.2024
WILK Gilles 20, rue des Alouettes
Construction d'une piscine 15m²

DP 06803224B0004 déposé le 19.01.2024
MULLER Benjamin 18, rue Buhne
Construction d'une pergola

DP 068 03224B0005 -déposé le 29.01.2024
GIRARDEY Alexandre 146a, rue principale
Installation de 18m² de panneaux photovoltaïques

DP 06803224B0006 – déposé le 29.01.2024
SCHIRMER Alain 6a, rue principale
Installation de 23m² de panneaux photovoltaïques

DP 06803224B0009 – déposé le 16.02.2024
HASSENFORDER Denis 4, rue Croisière
Installation de 2 panneaux photovoltaïques 4m²

DP 06803224B0010- déposé le 28 .02.2024
France Renov.habitat (EMBERGER 13c, rue de Cernay)
Installation de 43 m² de panneaux photovoltaïques

DP 06803224B0011 -déposé le 29.02.2024
ABC ELEC pour DONIAT Jacques 5, rue Linngasse
Installation de 23m² de panneaux photovoltaïques

c) DIA VENTE :

ZIMMERMANN Paul et Jean (fils de Michel)
Vente de la maison d'habitation à CHARRIERE David- GABRIELI Aurélie
Venant de FELDKIRCH 10, rue des Peupliers.

CLAD – UBERSCHLAG Anthony et Laura
Vente de la maison 2b, rue de Staffelfelden à ELY Michel
Venant de Soultz 28, rue Joseph Vogt

ZIMMERMANN Paul et Jean
Vente du terrain détaché 578m² à Véra COLOMBA et OTTENWALTER Cédric
Venant de Hartmannswiller 4, place de la Mairie
MEYER Gaby et Liliane habitantes de MUNCHEN
Vente d'un terrain entre Rué Patrick et SCHMIDT Vincent, rue de Bertschwiller ;
Vente aux deux riverains par moitié du terrain

Point n° 16.2 : Divers

Tiers-Lieu

Démarrage des travaux de désamiantage et de déplombage à partir de mi-avril (semaine 14)

Choix couleur préau école : (André SCHMIDT)

Modèle DESIGN 4 sur 2 poteaux

Taille : 8.50 x4.00 m (raccourci de 0.50 m à cause de la fondation près du silo de sel et des réseaux électricité et chaleur)

Choix de la couleur : orange – RAL L2008

Journée Citoyenne 2024 :

Samedi 25 mai 2024

Réunion des chefs de chantier : 2 mai 2024

Trouver un sponsor pour des tee-shirts
Activités enfants JO 2024 (décorations et/ou jeux)

Calendrier :

- 2 avril à 20h : Réunion organisée par la Poste avec 15 ambassadeurs (Foyer ACL)
- 8 avril à partir de 17h30 à Kembs : tournoi de pétanque
- 20 avril de 9h à 12h : réunion d'information AMHR
- 23 avril à 19h30 : réunion publique (Foyer ACL ou salle des sports)
- 2 mai à 20h : Réunion avec les chefs de chantiers Journée citoyenne (Foyer ACL)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire, lève la séance à 22h05.

Le Maire,
Fabian JORDAN

La secrétaire de séance,
Aurore DONZELOT